

Séance du Conseil Municipal du 30 avril 2014
Compte-rendu

L'an deux mille quatorze
le 30 avril à 19 heures
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-LEON
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. TARBES Nicolas, Maire.

Date d'affichage et de convocation : 17/04/2014

Présents : O.CADASSOU –N.DUBOS–T.PETIT –M.F. QUESADA – A.TEXIER –
E. MILLET - JB. NIOTOU – N. TARBES – J. NOUGARO – S. ITEY – P.DEJEAN.

Secrétaire de séance : Mme TEXIER Amandine

1 - Interne

Validation du compte-rendu du précédent Conseil municipal :

Après lecture, M. le Maire demande aux conseillers d'approuver le précédent compte-rendu. Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité sans remarques.

2 - Jury d'Assises de l'année 2015

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury d'Assises, il a été procédé en séance publique au tirage au sort de deux jurés par Mr Nicolas TARBES, Maire. Ce tirage au sort est établi par rapport à la liste électorale de la commune en vue de l'établissement d'une liste préparatoire de la liste annuelle du Jury Criminel pour l'année 2015.

3 - Désignation des délégués aux commissions (Délibération 18.04.2014)

Lorsque les textes en vigueur lui en confient la responsabilité, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs (EPCI, associations ...). La durée des fonctions des personnes désignées est en principe liée à la durée du mandat des conseillers municipaux ; toutefois, le conseil municipal peut, à tout moment, revenir sur ces nominations et modifier sa représentation au sein de ces organismes, le nouveau représentant n'étant cependant nommé que pour le reste de la durée du mandat ou des fonctions pour lesquels le premier représentant avait été désigné.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de la désignation et du rôle des délégués responsables qui représentent la commune et doivent informer le Conseil des réunions auxquelles ils ont été conviés (en effet, les convocations leur sont directement adressées à leur domicile).

Monsieur le Maire propose donc de procéder à l'élection des délégués aux syndicats intercommunaux et organismes auxquels la commune adhère (conformément à leurs statuts respectifs).

A l'issue des votes sont élus à l'unanimité :

-COMMISSION DES FINANCES : 3 représentants

- TEXIER Amandine
- DUBOS Nadine
- NIOTOU Jean-Bernard

-COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : 6 représentants

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la nécessité de constituer une commission chargée de l'ouverture des plis relatifs aux offres des entreprises pour les travaux soumis aux règles du Code des Marchés Publics.

La commission d'appels d'offres varie selon la taille de la commune et est constituée dans les communes de moins de 3 500 habitants du maire (ou de son représentant) président, et de trois membres (et trois suppléants) du Conseil Municipal, élus à la représentativité proportionnelle au plus fort reste.

Sont alors désignés (après vote à l'unanimité) :

Titulaires :

Suppléants :

MILLET Eric

DEJEAN Pascal

NOUGARO Jérôme

NIOTOU Jean Bernard

ITEY Stéphane

QUESADA Marie France

-COMMISSION DE L'URBANISME, DES ROUTES ET RUISSEAUX : 4

MILLET Eric, DEJEAN Pascal, NOUGARO Jérôme, TEXIER Amandine

-COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CIMETIERE : 3

MILLET Eric, QUESADA Marie France, NIOTOU Jean Bernard

-COMMISSION DE LA LISTE ELECTORALE :

Préfecture administration : Mr LAIGUILLON Frédéric

Tribunal Administratif : Mr DUFRESNE Jacques

-COMMISSION DU SEMOCTOM (Délégation intercommunale) : 2

1 délégué : TARBES Nicolas

1 suppléant : DUBOS Nadine

-COMMISSION EDUCATION, TRANSPORT SCOLAIRE : 2

CADASSOU Odile, DUBOS Nadine, ITEY Stéphane, PETIT Tamara

-CONSEIL INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (C.I.P.D.) : 2

1 délégué : CADASSOU Odile

1 suppléant : PETIT Tamara

-CORRESPONDANT DEFENSE : MILLET Eric

- VIE ASSOCIATIVE, CULTURE JEUNESSE :

CADASSOU Odile, PETIT Tamara, QUESADA Marie France

4 - Désignation des représentants des syndicats (Délibération 19.04.2014)

Monsieur le Maire signale que la précédente délibération (15/03/2014) doit être modifiée car il est demandé par la préfecture de voter pour les syndicaux des représentants titulaires et aucun suppléant.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de voter pour désigner les représentants des syndicats.

- Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires pour l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Targon (SIAEPA)
- Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires pour l'assainissement non collectif du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Targon (SIAEPA)
- Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires pour le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rauzan (SIE)
- Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire pour le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG)

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués du :

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Targon (SIAEPA)

Mme QUESADA Marie-France et M NIOTOU Jean-Bernard se présentent candidats

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11 onze

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11 onze

Majorité absolue : 6 six

Ont obtenu :

- Mme QUESADA Marie France : 11 onze voix
- M NIOTOU Jean Bernard : 11 onze voix
- Mme QUESADA Marie France et M NIOTOU Jean Bernard ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

DESIGNE :

Les délégués titulaires sont: Mme QUESADA Marie France et M NIOTOU Jean Bernard

Syndicat Intercommunal d'Electrification Rauzan (SIE)

M .MILLET Eric et M NOUGARO Jérôme se présentent candidats

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M .MILLET Eric 11 onze voix
- M NOUGARO Jérôme 11 onze voix
- M .MILLET Eric et M NOUGARO Jérôme ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

DESIGNE :

Les délégués titulaires sont: M .MILLET Eric et M NOUGARO Jérôme

Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG)

M .MILLET Eric se présente candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M .MILLET Eric 11 onze voix
- M .MILLET Eric ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

DESIGNE :

Le délégué titulaire est : M .MILLET Eric

La présente délibération est transmise aux syndicats cités ci-dessus.

5 - Désignation des commissaires à la commission communale des impôts directs CCID (Délibération 20.04.2014)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination finale des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des impôts ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient d'instituer une commission communale des impôts directs.

M le Maire après avoir donné lecture du document d'aide à la constitution des commissions communales des impôts directs émanant du Ministère de l'Économie et des Finances, demande au Conseil Municipal de bien vouloir proposer :

- Douze commissaires titulaires dont deux hors commune
- Douze commissaires suppléants dont deux hors commune

Commissaires Titulaires

1. Mme PRUNELLA Danielle- 8 chemin Gaillard- 33670 SAINT-LEON
2. M DE ROQUEFEUIL Loïc- 2 route de Blésignac- 33670 SAINT-LEON
3. M LAIGUILLON Frédéric- 2 rte de grand champ- 33670 SAINT-LEON
4. M FIXY Stéphane- 3 lotissement le bois de Marot-33670 SAINT-LEON
5. Mme CHARPENTIER Christine- 15 route de Mondon- 33670 SAINT-LEON
6. M LUQUE Dominique- 1 chemin Gaillard- 33670 SAINT-LEON
7. M TARBES Jean-Claude- 10 chemin de Gaillard- 33670 SAINT-LEON
8. M SINSOU Stéphane- chemin de Faugère – 33670 SAINT LEON
9. M THILLET Jean-François-1 chemin Danduret- 33670 BLESIGNAC
10. M HEBERT Nicolas – 48 bvd de Verdun- 33670 CREON

11. M ROSON Gilbert – 22 rte de Blésignac- 33670 SAINT LEON
12. M VIAU Patrick – 1 route de Blésignac- 33670 SAINT LEON

Commissaires Suppléants

1. MME LAMARQUE Joseline – 21 route de Mondon- 33670 SAINT LEON
2. M MERIGNAC Jean Daniel - route de Mondon- 33670 SAINT LEON
3. Mme BONNEAU Annie- 1 chemin Marot- 33670 SAINT LEON
4. M MARTY Jean François -1 route de Sauveterre- 33670 SAINT LEON
5. Mme FOSSAT Mylene – 28 route de Mondon – 33670 SAINT LEON
6. M GOLFIER Mathieu- 12 lot bois de Marot- 33670 SAINT LEON
7. Mme MOULINE Corinne- 16 Chemin de Gaillard- 33670 SAINT LEON
8. M LAFAYE Francis- 25 rte de Mondon- 33670 SAINT LEON
9. M ETCHEVERSHervé- 10 route de Mondon- 33670 SAINT LEON
10. Mme ELIE Marie France – 33 rte de Mondon – 33670 SAINT LEON
11. M MEMIN Jean- 16 rue Guynemer- 33130 BEGLES
12. Mme MISTROT Christiane- Gombaud- 33420 ESPIET

6- Vote des taux d'imposition 4 taxes locales (Délibération 21.04.2014)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Codes des communes ;

Vu l'état 1259 COM (1) – TAUX FDL 2014 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 indiquant les bases d'imposition pour l'année 2014 et précisant que le montant :

- Des allocations compensatrices revenant à la commune : 2 847€
- Produit taxe additionnelle FNB : 470€
- Produit de la CVAE : 1 711€
- Prélèvement au profit de GIR : 14 640€

Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2014 présenté par M. le Maire, et

Après en avoir délibéré par : 11 voix Pour

DECIDE de ne pas augmenter les taux des quatre taxes locales pour l'année 2014,

FIXE le montant des impositions directes à mettre en recouvrement pour le budget primitif de l'exercice 2014 à :

	Taux de 2013	Taux de Référence 2012	Taux Votés 2014	Bases imposition prévis.2014	Produit
Taxe d'habitation	14,25	14,25	14,25	27 1300€	38 660€
Taxe foncière (bâti)	15,16	15,16	15,16	16 8100€	25 484€
Taxe foncière (non bâti)	54,28	54,28	54,28	15 500€	8 413€
CFE	11,77	11,77	11,77	4 300€	506€
				TOTAL	73 063€

- L'état n° 1259 COM est annexé à cette délibération.

M. le Maire, Nicolas TARBES et Madame Nadine DUBOS, adjointe aux finances soulignent la baisse significative des bases d'imposition de la taxe Foncière bâti, induit par l'exonération permanente non compensée par l'état et accordée par la DGIP au SEMOCTOM au niveau de la TDFB et la taxe d'aménagement. C'est sujets sont en cours d'instruction compensatoire, étant contraire au principe des accords entre la commune de Saint-Léon et le

SEMOCTOM, dont une des compensations liée à l'implantation était a minima de percevoir une taxe foncière bâti. Les blocs départemental, intercommunal et communal ont donc une baisse du produit TFB en conséquence.

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2014



COMMUNE : 431 SAINT-LEON
ARRONDISSEMENT : 33 BORDEAUX
TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CREON

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	1 Bases d'imposition effectives 2013	2 Taux d'imposition communaux de 2013	3 Taux d'imposition plafonnés 2014	4 Bases d'imposition provisionnelles 2014	5 Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation.....	264 636	14,25	>>>	271 300	38 660
Taxe foncière (bâti).....	269 458	15,16	>>>	168 100	25 484
Taxe foncière (non bâti).....	15 390	54,28	>>>	15 500	8 413
CFE.....	7 998	11,77	>>>	4 300	506
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants 4	>>>	>>>	>>>	Total :	73 063

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

63451 - Produit nécessaire à l'équilibre du budget = 2 847 - Total allocations compensatoires = 470 - Produit de la CVAE 6 = 1 711 - DCRTP 11

Versement GIR 10 = 14 640 + Prélèvement pour le FSRIF = 73 063 - Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)

2. CALCUL DES TAUX 2014 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.2) excède le plafond prescrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2), une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

Taux de référence de 2013 (col.2 ou 3)	7	8	9	10	11	12
	Produit attendu	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2014 (col.6 x col.8)	Produit attendu	Bases d'imposition provisionnelles 2014	Produit correspondant (col.10 x col.11)
Taxe d'habitation.....	14,25	73063	14,25	14,25	271 300	38 660
Taxe foncière (bâti).....	15,16	1,00000	15,16	15,16	168 100	25 484
Taxe foncière (non bâti).....	54,28		54,28	54,28	15 500	8 413
CFE.....	11,77		11,77	11,77	4 300	506
					Produit fiscal attendu	73 063

Envoyé en préfecture le 15/05/2014
Reçu en préfecture le 15/05/2014
Affiché le

A BORDEAUX
Le Directeur Reg. des Finances Publiques
M. DE VOYER D'ARGENSON
le 07 MARS 2014

A Saint-Léon
Le maire,
Nicolas TARBES

Le préfet,
le

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

7- Subvention aux associations (Délibération 22.04.2014)

M. le Maire rappelle la liste des associations communales qui ont bénéficié des subventions en 2013.

Après en avoir délibéré à 9 voix pour, 2 abstentions Mmes CADASSOU Odile et QUESADA Marie France (membres actifs du Comité des Fêtes),

Le Conseil municipal

DECIDE d'attribuer les subventions à :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • A.C.C.A. St-Léon | 500 € |
| • Club Amitié et Bonne Humeur | 500 € |
| • Comité des Fêtes de Saint-Léon | 500 € |
| • FNACA cantonale de CREON | 100 € |

Total..... 1 600 €

DECIDE d'inscrire cette somme dans le budget primitif de 2014, de l'imputer sur le compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

8 - Budget Primitif Mairie 2014 (Délibération 23.04.2014)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le compte rendu du débat sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé à la séance 28 mars 2014 ;

Vu le projet du budget primitif présenté par Monsieur le Maire de SAINT-LEON pour l'exercice 2014 qui s'équilibre ainsi qu'il en suit en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement :

M. le Maire, et Mme Nadine DUBOS, adjointe commission finances présentent les chapitres en dépenses et recettes de la section fonctionnement pour un budget total en équilibre de 231 879,12€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	67 589,35	0,00	47 848,94	47 848,94	47 848,94
012	Charges de personnel	45 346,00	0,00	40 152,32	40 152,32	40 152,32
014	Atténuations de produits	15 930,00	0,00	14 640,00	14 640,00	14 640,00
65	Autres charges gestion courante	68 123,19	0,00	75 827,08	75 827,08	75 827,08
Total des dépenses de gestion courante		196 988,54	0,00	178 468,34	178 468,34	178 468,34
66	Charges financières	5 870,25	0,00	5 758,27	5 758,27	5 758,27
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues Forct			776,70	776,70	776,70
Total des dépenses réelles de fonctionnement		202 858,79	0,00	185 003,31	185 003,31	185 003,31
023	Virement à la sect* d'investiss. (8)	5 198,21		46 000,00	46 000,00	46 000,00
042	Opérations clovisé entre section (9)			075,81	075,81	075,81
043	Op. clovisé Intérieure section (9)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 198,21		46 075,81	46 075,81	46 075,81
TOTAL		208 057,00	0,00	231 879,12	231 879,12	231 879,12

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	231 879,12

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	190,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	85 950,00	0,00	94 774,00	94 774,00	94 774,00
74	Dotations et participations	108 632,00	0,00	98 129,92	98 129,92	98 129,92
75	Autres produits gestion courante	13 285,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
Total des recettes de gestion courante		208 057,00	0,00	205 403,92	205 403,92	205 403,92
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		208 057,00	0,00	205 403,92	205 403,92	205 403,92
042	Opérations double entre section @			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre Intérieur section @			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		208 057,00	0,00	205 403,92	205 403,92	205 403,92

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	26 475,20
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	231 879,12

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	46 875,81
--	-----------

Il s'agit, pour ce budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Section d'investissement :

M. le Maire et Mme Nadine DUBOS adjointe commission finances présentent les chapitres en dépenses et recettes de la section investissement pour un budget total en équilibre de 220 124,68€
Ils détaillent en séance les opérations de dépense d'équipements (94 389,69€) qui ont été retenues suite au DOB (débat d'orientation budgétaire) 2014.

Intitulé	Article	Montant voté
Opération n°38 Frais d'étude ADDEXIA Marché CAB	2031	1 915,74€
Concession et droits similaires (mise à jour logiciel comptable e-magnus + site internet)	205	2 608,99€
Opération n°38 Travaux Aménagement de bourg TC	2152	41 905,40€
Opération n° 49 Abris Bus bourg convention CG33	2152	450€
Opération n°41 Panneaux signalisation communaux	2152	4 518,54€
Opération n°45 Installation chauffage réversible maison communale	2135	6 515€
Opération n°40 Renouvellement borne incendie bourg	21568	1 794€
Opération n°45 Acquisition Vidéo projecteur	2188	500€
Opération n°50 Installation, voirie trottoir	2152	13 174,01€
Opération n°51 Acquisition outillage Karcher	2158	600€
Opération n°42 Enfouissement réseaux électrification	21534	20 408€
Total		94 389,68€

A noter un point important à N+1 cette année, du remboursement anticipé du prêt relais prévu pour un montant de 125 000 € au total au chapitre remboursement d'emprunt court terme, comme le prévoyait les prévisions budgétaires annoncés l'an dernier.

MAIRIE DE SAINT LEON - 33 - BUDGET COMMUNAL	BP 2014
--	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (part 206)		0,00	2 608,99	2 608,99	2 608,99
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	408 505,56	77 506,68	14 274,01	14 274,01	91 780,69
	Total des dépenses d'équipement	408 505,56	77 506,68	16 883,00	16 883,00	94 389,68
10	Dotations Fonds d'Intérêt Réseaux		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	5 220,87	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immo financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues invest		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	5 220,87	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	413 726,43	77 506,68	141 883,00	141 883,00	219 389,68
040	Opérations d'ordre entre sections @			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales @			735,00	735,00	735,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			735,00	735,00	735,00
	TOTAL	413 726,43	77 506,68	142 618,00	142 618,00	220 124,68
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
-						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						220 124,68

Concernant les recettes d'investissements, ils détaillent en séance les opérations de recette d'équipements (46 452,53€) qui ont été retenues suite au DOB (débat d'orientation budgétaire) 2014.

Intitulé	Article	Montant voté
FDAEC 2014	1323	7302€
CAB 2012 – solde aides spécifiques	1323	10 362€
CAB 2013 – aides spécifiques	1323	19 077€
CAB 2014 – aide aménagement de bourg prévue	1323	4600€
Soutien CG filière agricole pour plantation	1323	1 172€
DETR d'état – Solde 2012	1341	3 939,53€
Total		46 452,53€

A noter un part importante à N+1 cette année, des retours FCTVA N+1, induits par un investissement important en 2013 pour la somme en recette de 52 461 € comme le prévoyait les prévisions budgétaires annoncées l'an dernier.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	84 540,06	3 939,53	42 513,00	42 513,00	46 452,53
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	284 540,06	3 939,53	42 513,00	42 513,00	46 452,53
10	Dotations Fonds d'investissement (hors 1068)	3 150,00	0,00	53 370,00	53 370,00	53 370,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)	139 065,96	0,00	21 939,35	21 939,35	21 939,35
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	735,00	735,00	735,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	142 215,96	0,00	76 044,35	76 044,35	76 044,35
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	426 756,02	3 939,53	118 557,35	118 557,35	122 496,88
021	Virement de la section de fonct. (4)	5 198,21		46 000,00	46 000,00	46 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 198,21		46 000,00	46 000,00	46 000,00
	TOTAL	431 954,23	3 939,53	164 557,35	164 557,35	168 496,88
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					51 627,80
						-
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					220 124,68

Après en avoir délibéré

Par 11 voix POUR

ADOpte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2014 de la commune de SAINT-LEON.

9 - Affectation FDAEC 2014

M. le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de décembre 2013. La réunion cantonale du 7 février 2014, présidée par Mr. Jean-Marie DARMIAN, Vice-président du Conseil Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **7 302€ euros**.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre à la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil municipal décide :

- de réaliser en 2014 les opérations suivantes :

1. Installation générale (Chauffage loyer communal) : 5 817€
2. Rénovation cours de tennis collectif : 3 765€
3. Matériel incendie (borne) : 1 602€
4. Outillage technique (karcher) : 536€

11 720€

- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement de 4 418€

10 - Points Informations, divers

Informations Communauté de Communes du Créonnais :

M. le Maire indique au Conseil municipal que le Conseil communautaire a été installé le 15 avril 2014. Mme Mathilde FELD (élue communautaire de la commune de Créon) a été élue Présidente.

Au cours de la même séance, 7 vice-présidents et les membres du bureau communautaire ont été élus.

M. Nicolas TARBES, Maire de Saint-Léon a été élu Vice-Président en charge des délégations TIC, Gironde numérique, Communication, Infrastructures communautaires, et mise en place du Schéma de mutualisation des services, relative à la loi RCT.

Nomination d'un référent signalétique CCC :

M le Maire rappelle au Conseil municipal que la C.C.C a contracté un marché à commande pour l'achat des panneaux signalétiques sur le territoire de la Communauté de Commune du Créonnais. Il convient de nommer un référent pour la signalétique pour chaque commune.

Pour la commune de Saint-Léon, le conseil municipal désigne Odile CADASSOU, référente signalétique, en continuité des travaux engagés sous l'ancien mandat.

Organisation des élections européennes :

M. le Maire fait part des modalités d'organisation des élections européennes et du plan de présence des secrétaires et membres du bureau électoral, validé par le Conseil municipal.

Travaux du Conseil Général RD 140 :

M le Maire présente un état d'avancement des travaux départementaux de la réfection de la RD 140 et de l'effort consentie par les services départementaux pour finaliser cette opération cette année.

M. le Maire invite le conseil municipal à consulter les Comptes rendus réguliers du CRD, disponibles en mairie

Le point relatif à la gestion des eaux pluviales et reprises de fossé, reprises entrée charretières au niveau des habitations MASSIEU et KUPEZIK a été réglé comme le CRD s'était engagé à le faire.

Le point concernant la reprise de l'entrée charretière au niveau de la Canadone a également été traité.

Convention d'échange de données informatisées du SDEEG :

M. le Maire présente la convention d'échange de données informatisées du SDEEG et la soumet à l'approbation. La convention est approuvée à l'unanimité.

Présentation du rapport annuel de l'éclairage public (SDEEG) :

M. le Maire présente le rapport annuel de l'éclairage public (SDEEG). Ce rapport confirme la prise en charge de l'entretien des candélabres du lotissement le bois de Marot dans notre parc communal.

Ce rapport n'apporte aucune remarque du Conseil municipal et reste consultable en mairie.

Date du prochain Conseil municipal : le 30/04/2014
L'ordre du jour étant épuisé, séance levée à 22H30



Validation du compte rendu par le Conseil Municipal :
le : 20/06/2014
Pour signature :

MILLET Eric	TARBES Nicolas	QUESADA Marie France	DUBOS Nadine
ITEY Stéphane	TEXIER Amandine	PETIT Tamara	NIOTOU Jean Bernard
NOUGARO Jérôme	DEJEAN Patrice	CADASSOU Odile	

